



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe du Caplp et Cafep-Caplp

Section lettres – histoire et géographie

Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée d'histoire ou de géographie (valence histoire)

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Caplp et du Cafep-Caplp sont modifiées.

[L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Rappel de l'arrêté du 25 janvier 2021 :

(...)

2) *Épreuve écrite disciplinaire et de discipline appliquée d'histoire ou de géographie.*

À partir d'un dossier, relevant de l'histoire ou de la géographie, constitué de plusieurs documents portant sur l'un des thèmes des programmes de la voie professionnelle et en lien avec le programme du concours, le candidat doit :

- réaliser un commentaire scientifique d'un ou deux des documents du sujet, signalé dans celui-ci comme devant faire l'objet de ce commentaire, à partir d'une problématique explicite ;*
- proposer une séquence pédagogique intégrant l'utilisation de tout ou partie de ces documents.*

Durée : six heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Consigne :

À partir d'une problématique explicite, réalisez un commentaire scientifique des documents signalés puis proposez une séquence pédagogique intégrant l'utilisation de tout ou partie de ce dossier documentaire.

- Question du programme du concours concerné :

Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales.

Documents

Document 1. *L'Usine Michelin à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) demande de bons ouvriers, Affiche, 1912. « L'aventure Michelin »* Site internet de l'entreprise Michelin
(Document à commenter).

Document 2. Extrait de la Une du journal *L'Humanité* datée du 1^{er} mai 1907.
Site internet BNF/Gallica **(Document à commenter).**

Document 3. *Guerre 1914-1918. Femmes et Chinois travaillant dans une usine d'armements française.* Photographie de la Collection Roger-Viollet. Site internet du *Musée de l'histoire de l'immigration.*

L'USINE MICHELIN

A CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

DEMANDE DE BONS OUVRIERS

Au-dessous de 40 ans, pour le travail du

PNEU VOITURE ET DU PNEU VÉLO

Travail assuré toute l'année. — Il n'est pas utile d'avoir déjà fait ce travail. — Il suffit d'être bien portant et travailleur.

SALAIRE D'EMBAUCHE

Les ouvriers sont embauchés à 0^h 28 l'heure.

Ils sont payés par quinzaine. Il y a 2 quinzaines dans le mois :

Une quinzaine comprend toutes les journées du 1^{er} au 15 ou du 16 à la fin du mois (sauf les dimanches et les jours de fête).

Dans certains ateliers les ouvriers ne travaillent que de jour et 10 heures par jour, ce qui fait 2^h 80 par jour.

Dans la plupart, on travaille une semaine de jour à 10 h. 1/2 par jour, ce qui fait 2^h 99 par jour, et une semaine de nuit à 12 heures par nuit.

Le travail de nuit rapporte donc 12 heures à 0^h 28 soit 4^h 56 auxquels il faut ajouter une indemnité de nuit de 1^h 25, soit en tout 5^h 81 par nuit.

Pour une quinzaine de 15 journées à 10 heures, la paye sera donc de 15 journées à 2^h 80, soit 49^h 40

Pour une quinzaine composée de 6 nuits et 7 journées, la paye sera de (6-5,81) plus (7-1,25) = 62^h 79

Pour une quinzaine composée de 7 nuits et 6 journées, la paye sera de (7-5,81) plus (6-1,25) = 64^h 64

AUGMENTATIONS

Au fur et à mesure que l'ouvrier devient plus adroit et plus ancien, il obtient des augmentations, soit que l'on augmente son prix de l'heure, soit qu'il obtienne des gratifications.

Les augmentations varient suivant les ouvriers et les ateliers.

En voici des exemples :

Ouvriers ayant 6 mois de présence.

| Monnaie E. P. (ne travaillant que de jour) ouvrier ordinaire | NOUVEAU PRIX |
|--|--------------------|
| G. G. (—) (—) (—) bon ouvrier | 52 ^h 90 |
| A. B. (—) (—) (—) très bon ouvrier | 58 82 |
| G. N. (travaillant de jour et de nuit) ouvrier ordinaire | 65 37 |
| M. H. (—) (—) (—) bon ouvrier | 67 70 |
| M. P. (—) (—) (—) très bon ouvrier | 73 96 |

La paye continue ensuite à augmenter progressivement suivant l'ancienneté et l'habileté.

Nous avons des ouvriers qui sont entrés comme simples manœuvres et qui aujourd'hui gagnent 0^h 45, 0^h 46, 0^h 47 et jusqu'à 0^h 51 l'heure.

Le principe de la Maison est de bien payer les bons travailleurs.

FEMMES

Les femmes (au-dessous de 18 ans) gagnent, en entrant à l'usine, un salaire de 0^h 20 l'heure, soit pour 10 heures 2 francs par jour. Elles ne travaillent pas de nuit. Elles obtiennent des augmentations et des gratifications analogues à celles des hommes.

PARTICIPATION

Après 3 ou 4 ans de présence, les meilleurs ouvriers et ouvrières peuvent être admis à la participation aux bénéfices.

Le participant reçoit une ou plusieurs parts. — Une part représente 120 francs, et l'ouvrier qui possède une part reçoit chaque année une somme de 120 francs, dans les conditions suivantes :

22^h 50 (soit 1 quart) lui sont versés en espèces.

97^h 50 (soit les 3 autres quarts) sont inscrits sur un livret de participant pour lui constituer un capital d'épargne ou de retraite.

Les sommes inscrites au livret du participant produisent un intérêt de 5 %, par an.

SERVICE DE SECOURS EN CAS DE MALADIE

Après 6 mois de présence, l'ouvrier ou l'ouvrière reçoit de l'usine, s'il tombe malade, le paiement du médecin et du pharmacien; l'usine paye les 9 dixièmes de la note et l'ouvrier 1 dixième seulement, c'est-à-dire que si la note monte par exemple à 10 francs, l'ouvrier paye 1 franc et l'usine paye 9 francs.

L'usine verse, en outre, pendant tout le temps de la maladie une indemnité fixe de 1 franc par jour aux ouvriers, et 0^h 50 par jour aux ouvrières.

Si l'ouvrier est père de famille, il reçoit, en plus, autant de fois 0^h 25 par jour qu'il a d'enfants de moins de 16 ans.

Après 3 ans de présence l'ouvrier reçoit, en plus, le paiement des frais de médecin et de pharmacien pour sa femme et ses enfants malades, même si sa femme et ses enfants ne travaillent pas à l'usine.

L'usine paye, dans ce cas, les 4 cinquièmes des frais, et l'ouvrier 1 cinquième seulement; exemple : si la note monte à 10 francs, l'ouvrier paye 2 francs et l'usine paye 8 francs.

PÉRIODES D'INSTRUCTION MILITAIRE

Tout homme ayant plus de 6 mois de présence reçoit pendant les périodes des 23, 17 ou 9 jours, une indemnité journalière de 2 francs.

Les ouvriers participants touchent, dans le même cas, une indemnité calculée sur une journée de 10 heures.

Par exemple : un participant qui a 0^h 45 de l'heure touche une indemnité de 4^h 50 par jour pendant toute sa période.

RENSEIGNEMENTS, AFFAIRES

Les ouvriers trouvent gratuitement auprès de la Direction des conseils pour les aider à régler leurs affaires personnelles.

COOPÉRATIVE DU PERSONNEL DES USINES MICHELIN

Il existe une Société Coopérative entre le personnel de l'usine.

Cette Société fournit la viande, la charcuterie, l'épicerie, le vin, le charbon, etc., le tout de très bonne qualité et à bas prix.

RESTAURANT. — La Société Coopérative tient en même temps un restaurant qui sert environ 700 repas par jour.

Voici quelques prix :

| | |
|--------------------|-------------------|
| Pât de viande | 0 ^h 25 |
| Pât de légumes | 0 ^h 10 |
| Bœuf | 0 ^h 10 |
| Pain | 0 ^h 05 |
| Vin (1/3 de litre) | 0 ^h 10 |
| Café | 0 ^h 10 |

HOTELLERIE. — La Coopérative vient d'installer une hôtellerie pour les hommes seuls. Elle peut leur fournir, pour 4 francs par quinzaine, une chambre meublée, et cela pendant la première quinzaine qui suit leur arrivée, en attendant qu'ils aient trouvé un logement en ville.

CASIER JUDICIAIRE

L'usine n'embauche que d'honnêtes gens.

Inutile de se présenter si l'on n'a pas un casier judiciaire intact. Il faut absolument présenter son casier judiciaire dès l'entrée à l'usine.

Pour se procurer son casier judiciaire, il faut s'adresser au maire de sa commune.

AVIS. — Afin d'éviter aux ouvriers des frais de déplacement et d'installation, ceux qui sont chargés de famille feront bien de venir seuls à l'usine, car s'ils y viennent, ils pourront faire leur famille plus tard, s'ils sont embauchés.



Transcription :

« L'USINE MICHELIN

A CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme) DEMANDE DE BONS OUVRIERS

Au-dessous de 40 ans, pour le travail du PNEU VOITURE ET DU PNEU VÉLO.

Travail assuré toute l'année. – Il n'est pas utile d'avoir déjà fait ce travail. – Il suffit d'être **bien portant et travailleur.**

SALAIRE D'EMBAUCHE Les ouvriers sont embauchés à 0fr38 l'heure. Ils sont payés par quinzaine. Il y a 2 quinzaines dans le mois. Une quinzaine comprend toutes les journées du 1^{er} au 15 ou du 16 à la fin de mois (sauf les dimanches et les jours de fête).

Dans certains ateliers les ouvriers ne travaillent que de jour et 10 heures par jour, ce qui fait 3fr80 par jour.

Dans la plupart, on travaille une semaine de jour à 10h ½ par jour ce qui fait 3fr99 par jour et une semaine de nuit à 12 heures par nuit.

Le travail de nuit rapporte donc 12 heures à 0fr38 soit 4fr56 auxquels il faut ajouter une indemnité de nuit de 1fr25, soit en tout 5fr81 par mois.

Pour une quinzaine de 13 journées à 10 heures, la paye sera donc de 13 journées à 3fr80, soit 49fr40

Pour une quinzaine composée de 6 nuits et 7 journées, la paye sera de (6 x 5,81) plus (7 x 3,99) = 62fr79

Pour une quinzaine composée de 7 nuits et 6 journées, la paye sera de (7 x 5,81) plus (6 x 3,99) = 64fr61

AUGMENTATIONS Au fur et à mesure que l'ouvrier devient plus adroit et plus ancien, il obtient des augmentations, soit que l'on augmente son prix de l'heure, soit qu'il obtienne des gratifications.

Les augmentations varient suivant les ouvriers et les ateliers.

En voici des exemples :

Ouvriers ayant 6 mois de présence

| | Paye d'une quinzaine |
|--|----------------------|
| Monsieur E. P. (ne travaillant que de jour) service ordinaire. | 52 f 90 |
| G.G. (_ _) bon ouvrier . . | 58 62 |
| A. D. (_ _) très bon ouvrier | 66 37 |
| G. N. (travaillant de jour et de nuit) ouvrier ordinaire | 67 70 |
| M. M. (_ _) bon ouvrier . . | 73 36 |
| M. M. (_ _) très bon ouvrier | 80 90 |

La paye continue ensuite à augmenter progressivement suivant l'ancienneté et l'habileté.

Nous avons des ouvriers qui sont entrés comme simples manœuvres et qui aujourd'hui gagnent 0fr45, 0fr46, 0fr47 et jusqu'à 0fr51 l'heure.

Le principe de la Maison est de bien payer les bons travailleurs.

FEMMES Les femmes (au-dessus de 18 ans) gagnent, en entrant à l'usine, un salaire de 0fr20 l'heure soit pour 10 heures 2 francs par jour. Elles ne travaillent pas la nuit. Elles obtiennent des augmentations et gratifications analogues à celles des hommes.

PARTICIPATION Après 3 ou 4 ans de présence, les meilleurs ouvriers et ouvrières peuvent être admis à la participation aux bénéfices.

Le participant reçoit une ou plusieurs parts. Une part représente 130 francs, et l'ouvrier qui possède une part reçoit chaque année la somme de 130 francs dans les conditions suivantes :

32fr50 (soit 1 quart) lui sont versés en espèces ;

97fr50 (soit les 3 autres quarts) sont inscrits sur un livret de participant pour lui constituer un capital d'épargne ou de retraite. Les sommes inscrites au livret de participant produisent un intérêt de 5% par an.

SERVICE DE SECOURS EN CAS DE MALADIE Après 6 mois de présence, l'ouvrier ou l'ouvrière reçoit de l'usine, s'il tombe malade, le paiement du médecin ou du pharmacien ; l'usine paye les 9 dixièmes de la note et l'ouvrier 1 dixième seulement, c'est-à-dire que si la note monte par exemple à 10 francs, l'ouvrier paye 1 franc et l'usine paye 9 francs. L'usine verse, en outre, pendant tout le temps de la maladie une indemnité fixe de 1 franc par jour aux ouvriers, et 0fr50 par jour aux ouvrières. Si l'ouvrier est père de famille, il reçoit, en plus, autant de fois 0fr25 par jour qu'il a d'enfant de moins de 16 ans. Après trois ans de présence l'ouvrier reçoit, en plus, le paiement des frais de médecin et de pharmacien pour sa femme et ses enfants malades, même si sa femme et ses enfants ne travaillent pas à l'usine. L'usine paye, dans ce cas, les 4 cinquièmes des frais et l'ouvrier 1 cinquième seulement ; exemple : si la note monte à 10 francs, l'ouvrier paye 2 francs et l'usine paye 8 francs.

PERIODES D'INSTRUCTION MILITAIRE Tout homme ayant plus de 6 mois de présence reçoit pendant les périodes des 23, 17 ou 9 jours, une indemnité journalière de 2 francs. Les ouvriers participants touchent, dans le même cas, une indemnité calculée sur une journée de 10 heures. Par exemple : un participant qui 0fr45 de l'heure touche une indemnité de 4fr50 par jour pendant toute sa période.

RENSEIGNEMENTS AFFAIRES Les ouvriers trouvent gratuitement auprès de la Direction des conseils pour les aider à régler leurs affaires particulières.

COOPERATIVE DU PERSONNEL DES USINES MICHELIN Il existe une Société Coopérative entre le personnel de l'usine. Cette société fournit la viande, la charcuterie, l'épicerie, le vin, le charbon, etc., le tout de très bonne qualité et à bas prix.

RESTAURANT- La Société Coopérative tient en même temps un restaurant qui sert environ 700 repas par jour. Voici quelques prix :

Plat de viande : 0fr25, Plat de légumes : 0fr10, Dessert : 0fr10, Pain 0fr05, Vin (1/4 litre)0fr10, café 0fr10

HOTELLERIE- La Coopérative vient d'installer une hôtellerie pour les hommes seuls. Elle peut fournir, pour 4 francs par quinzaine, une chambre meublée, et cela pendant la première quinzaine qui suit leur arrivée, en attendant qu'ils aient trouvé un logement en ville.

CASIER JUDICIAIRE L'usine n'embauche que d'honnêtes gens. Inutile de se présenter si l'on n'a pas un casier judiciaire intact. Pour se procurer un casier judiciaire, il faut s'adresser au maire de sa commune.

AVIS. Afin d'éviter aux ouvriers des frais de déménagement et d'installation coûteux, ceux qui sont chargés de famille feront bien de venir seuls à l'usine voir s'ils s'y plaisent. Ils pourront faire venir leur famille plus tard s'ils sont satisfaits.

Imprimerie Générale des Chemins de fer- Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris »

DOCUMENT 2

LE PREMIER MAI



Certitude

Ce jour du Premier Mai se lève sur la plus grande bataille ouvrière et socialiste qui se soit livrée depuis longtemps. Il s'agit de savoir si le prolétariat pourra grouper toutes ses forces, s'il pourra unir dans une vaste confédération du travail tous les salariés, ceux des administrations et des comptoirs, comme ceux des usines et des champs.

Le combat sera rude, car tous les vieux partis de réaction monarchique et cléricale, après à la revanche de tant de défaites, les modérés du centre et plus de la moitié des radicaux se coalisent avec une sorte de front pour disperser la classe ouvrière, pour refouler le socialisme. Le combat sera rude, mais la victoire est au bout.

Le syndicalisme total se propose de transformer la société elle-même, d'abolir le capitalisme, d'installer la souveraineté du travail organisé. Ainsi, au terme de son effort, il se confond avec l'idée même du socialisme.

Syndicalisme et socialisme ont donc le même adversaire ; ou plutôt les réacteurs sociaux veulent arracher au prolétariat sa double force politique et économique. Ils n'y parviendront pas ; ils démontreront seulement à la classe ouvrière la nécessité, non pas de confondre, mais d'harmoniser son action syndicale et son action socialiste. C'est par là que ces affolés préparent eux-mêmes leur désastre final.

Transcription de l'encadré (extrait de l'article « Certitude » signé par Jean Jaurès) :

« Ce jour du Premier Mai se lève sur la plus grande bataille ouvrière et socialiste qui se soit livrée depuis longtemps. Il s'agit de savoir si le prolétariat pourra grouper toutes ses forces, s'il pourra unir dans une vaste confédération du travail tous les salariés, ceux des administrations ; et des comptoirs comme ceux des usines et des champs. Le combat sera rude, car tous les vieux partis de réaction monarchique et cléricale, après à la revanche de tant de défaites, les modérés du centre et plus de la moitié des radicaux, se coalisent avec

une sorte de fureur pour disperser la classe ouvrière, pour refouler le socialisme. Le combat sera rude, mais la victoire est au bout.

Le syndicalisme total se propose de transformer la société elle-même, d'abolir le capitalisme, d'installer la souveraineté du travail organisé. Ainsi, au terme de son effort, il se confond avec l'idée même du socialisme.

Syndicalisme et socialisme ont donc le même adversaire ; ou plutôt les réacteurs sociaux veulent arracher au prolétariat sa double force politique et économique. Ils n'y parviendront pas ; ils démontreront seulement à la classe ouvrière la nécessité, non pas de confondre, mais d'harmoniser son action syndicale et son action socialiste. C'est par là que ces affolés préparent eux-mêmes leur désastre final. »

DOCUMENT 3

